

SOSLH61017

945

(1938-40)

945

Participation S.N.C.F. à la Société Immobilière
des Chemins de fer de l'Etat (S.I.C.E.)

Représentation

DURIN, BOUCHEREAU	(s) C.D. 10. 5.38	32	VII
MARTIN, DREYFUS	(s) C.A. 11. 5.38	49	V
JARRIGION	5. 1.39		
Lettre S.N.C.F. à M. JARRIGION	(s) C.A. 18. 1.39	55	VII
JACQUET (JARRIGION)	(s) C.D. 27. 6.39	25	VI b (a)
LIAUD (JACQUET)	(s) C.A. 5. 7.39	9	X
	(s) C.A. 24.12.40	45	VII

Fusion S.I.C.E. - S.H.N.

V. D. 945 : Société Immobilière des
chemins de fer français -
(S.I.C.F.)

Participation S.N.C.F. à la Société Immobilière des Ch. de fer de l'Etat (S.I.C.E.)

24 décembre 1940

QUESTION VII - Désignation des membres du Conseil
d'Administration de la S.N.C.F. chargés de la
représenter dans les Sociétés dont elle est
actionnaire.

P.V.

.....
M. LE PRESIDENT propose, au Conseil :

.....
- de confirmer les différents mandats confiés à M. LIAUD, et de
le désigner, en outre, comme administrateur de la Société Immobilière
des chemins de fer de l'Etat;

.....
Le Conseil approuve ces propositions.

STENO (s) p.43

.....
M. LE PRESIDENT Les conclusions à tirer de ces
textes (nouvelle législation sur les Sociétés et sur les camuls) sont,
dans tous les cas, les suivantes :

.....
Enfin, en quatrième lieu, M. LIAUD, administrateur représentant
le personnel, se trouve être seul à n'être pas atteint par la limite
de 8 Conseils fixée par la loi.

.....
Enfin, je demanderai à M. LIAUD de vouloir bien conserver les pos-
tes qu'il occupe actuellement et, le cas échéant, même, de remplacer
son collègue M. JACQUET à la Société Immobilière des chemins de fer de
l'Etat puisqu'actuellement M. JACQUET y représente le Conseil : il est
peut-être préférable que ce soit un administrateur en service qui soit
maintenu dans cette Société.

.....
Ces désignations sont approuvées.

5 juillet 1939

—
QU. X - Questions diverses

Représentation de la S.N.C.F.

(a) p. 3

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'à la suite de la cessation des fonctions d'Administrateurs de M.M. JARRIGION & SEMARD, le Conseil avait désigné, à titre provisoire, M.M. JACQUET & LIAUD, pour assurer les représentations suivantes de la S.N.C.F. :

M. JACQUET	{	Société Immobilière des chemins de fer de l'Etat (S.I.C.E.)
	}	Voies ferrées départementales du Midi (V.F.D.M.)
M. LIAUD	{	Société Auxiliaire de transports du réseau P.L.M. (T.P.L.M.)
	}	Société Hydro-électrique du Midi (S.H.E.M.)

M.M. WINBERG & OURADOU ayant remplacé M.M. JARRIGION & SEMARD au Conseil d'Administration de la Société Nationale, le Comité de Direction propose les désignations suivantes, qui tiennent compte des désirs formulés par les intéressés :

.....

Maintien, à titre définitif, de M. JACQUET au Conseil de la S.I.C.E. dans le siège attribué à la S.N.C.F., personne morale, et au Conseil des V.F.D.M.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

29 juin 1939

945

27 juin 1939

QU. VI - Questions diverses

Représentation de la
S.N.C.F.

P.V. COURT (b)

Le Comité approuve les propositions qui seront soumises au Conseil d'Administration, dans sa prochaine séance.

(s) STENO p. 25 (a)

M. GRIMPET - A la suite de la cessation des fonctions d'Administrateurs de M.M. JARRIGION & SEMARD, le Conseil d'Administration avait désigné, à titre provisoire M.M. JACQUET & LIAUD, pour assurer les représentations suivantes de la S.N.C.F. :

M. JACQUET (Société immobilière des chemins de fer de l'Etat
) (SICE)
 {
 } Voies ferrées départementales du Midi (VFDM)

M. LIAUD (Société auxiliaire de transports du réseau P.L.M.
) (TPLM)
 {
 } Société Hydro-électrique du Midi (SHRM)

M.M. WINBERG & OURADOU ayant remplacé M.M. JARRIGION & SEMARD au Conseil d'Administration de la Société Nationale, je vous propose, sous réserve de la ratification par le Conseil d'Administration, les désignations suivantes, qui tiennent compte des désirs formulés par les intéressés :

.....

4°) Maintien, à titre définitif, de M. JACQUET au Conseil de la SICE dans le siège attribué à la S.N.C.F., personne morale, et au Conseil des VFDM.

M. LE PRESIDENT - Personne n'ayant d'objection à présenter, ces propositions seront soumises à l'approbation du Conseil d'Administration.

Secrétariat Général

Participations Financières

le 24 juin 1939

NOTE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de la cessation des fonctions d'Administrateur de M.M. JARRIGION & SEMARD, le Conseil d'Administration, dans sa séance du 16 janvier 1939, a désigné, à titre provisoire, M.M. JACQUET & LIAUD, pour assurer la représentation de la S.N.C.F. dans les Conseils d'Administration des Sociétés ci-après :

Société immobilière des chemins de fer de l'Est (S.I.C.E.)
Voies ferrées départementales du midi (V.F.D.M.)

M. JACQUET

Société auxiliaire de transports du réseau P.L.M. (T.P.L.M.)
Société Hydro-électrique du Midi (S.H.E.M.)

M. LIAUD

M.M. WINBERG & OURADOU ayant été nommés membres du Conseil d'administration de la S.N.C.F. en remplacement de M.M. JARRIGION et SEMARD, il est proposé au Conseil d'apporter les modifications suivantes à la représentation actuelle de la S.N.C.F. dans les Conseils d'administration des Sociétés filiales.

1°) Désignation de M. WINBERG pour occuper au Conseil de la T.P.L.M. le siège détenu provisoirement par M. LIAUD;

2°) Désignation de M. OURADOU pour occuper au Conseil de la Société de Crédit immobilier des chemins de fer de l'Est (S.C.P.E.) le siège attribué à la S.N.C.F. personne morale et détenu par M. JACQUET, depuis 1938;

3°) Maintien, à titre définitif de M. LIAUD au Conseil de la S.H.E.M.;

4°) Maintien, à titre définitif, de M. JACQUET au Conseil de la S.I.C.E. dans le siège attribué à la S.N.C.F. personne morale, et au Conseil des V.F.D.M.

Signé : ANTONINI.

18 janvier 1939

QU. VII - Questions diverses

M. LE PRESIDENT fait savoir au Conseil qu'il doit l'entretenir d'une question soulevée par la révocation de M.M. SEMARD et JARRIGION de leurs fonctions d'Administrateurs de la S.N.C.F. Certaines Sociétés dans lesquelles des Administrateurs représentaient la Société Nationale ont demandé que de nouveaux représentants soient désignés, au plus tôt, afin de leur permettre de tenir valablement les séances de leurs Conseils et leur Assemblée Générale. Comme, d'autre part, il semble difficile de désigner ces représentants à titre définitif tant que le Conseil d'Administration de la Société Nationale ne sera pas au complet, M. LE PRESIDENT propose de désigner provisoirement :

- M. JACQUET pour représenter la Société Nationale à la Société des Voies ferrées départementales du Midi et à la Société Immobilière des chemins de fer de l'Etat.

.....
Il est bien entendu que, lorsque les successeurs de M.M. SEMARD & JARRIGION au Conseil d'Administration seront nommés, M.M. JACQUET & LIAUD donneront, si c'est nécessaire, leur démission pour permettre au Conseil de procéder à une nouvelle désignation.

Cette proposition est adoptée.

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

12.1.39

M. Closter:

Joint une note que j'avais préparée en
vue d'une distribution aux membres du Conseil
foule riante du 18.1.39.

M le Président n'a pas pu me parler
qui au titre des questions diverses. Je vous
en transmets cependant un ex. à l'avance

Genouillis

Stuhmeyer:

R. P. B.

REPRESENTATION de la S.N.C.F.

dans les Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est
actionnaire

NOTE pour le Conseil d'Administration

MM. JARRIGION et SEMARD ayant cessé de faire partie du Conseil d'Administration de la S.N.C.F., les mandats qui leur avaient été confiés de représenter celle-ci dans diverses Sociétés filiales ont pris fin, conformément aux règles adoptées par le Conseil en la matière.

Afin de permettre aux Conseils des Sociétés intéressées de se compléter, il est proposé au Conseil de désigner pour exercer les mandats actuellement dépourvus de titulaires :

Société des Voies ferrées départementales du Midi	M. JACQUET
Société Auxiliaire de transports du Réseau P.L.M.	M. LIAUD
Société Hydro-Electrique du Midi	M. LIAUD
Société Immobilière des Chemins de fer de l'Etat	M. JACQUET

Il doit être entendu que ces désignations sont faites à titre provisoire, et que le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. aura à les revoir dans l'avenir, lorsqu'il aura été lui même complété.

945

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

N° 93 - 2/4 - 36
420

5 janvier 1939

Monsieur,

Aux termes des règles arrêtées par le Conseil d'Administration, en ce qui concerne la représentation de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire, le mandat de ses représentants prend fin lorsqu'ils cessent d'exercer la fonction à raison de laquelle ils ont été investis.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la mission qui vous avait été confiée de représenter la Société Nationale dans les Conseils d'Administration de la Société Immobilière des Chemins de fer de l'Etat (S.I.C.E.) et de la Société des Voies ferrées départementales du Midi (V.F.D.M.) a cessé à la date du 1er décembre 1938.

Je vous serais très obligé de bien vouloir m'accuser réception de la présente lettre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : GUINAND.

Monsieur JARRIGION
15, Avenue Quihou à St-Mandé (Seine)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 11 mai 1938

QUESTION V - Représentation de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des Sociétés dont elle est actionnaire et dans les Comités de gestion de différents organismes dans lesquels elle possède une participation financière.

.....

M. LE PRESIDENT fait connaître qu'il reste à prendre parti sur le tableau qui a été distribué et qui doit être modifié sur plusieurs points en application des décisions prises. C'est ainsi que M.M. BOUFFANDEAU et CLAPIER ayant été désignés tous deux pour représenter la S.T.A.P.Q, dont un à titre personnel, M. CLAPIER passera à la S.A.T.E. aux lieu et place de M. de TARDE qui remplacera M. CLAPIER à la S.T.A.P.Q. D'autre part, il signale que M. PESCHAUD remplacera M. GOY à la T.P.L.M.

M. CRESCENT rappelle qu'il a demandé de réserver la solution en ce qui concerne la représentation à certaines Sociétés.

M. LE PRESIDENT répond qu'en effet la question a été réservée pour quelques sièges. C'est en particulier le cas pour la Compagnie Nationale du Rhône dont il sera parlé à la prochaine séance.

.....

M. LE PRESIDENT

Il demande au Conseil d'approuver, compte tenu des décisions qu'il vient de prendre, les règles qui lui sont soumises, relatives à la représentation de la S.N.C.F., ainsi que la répartition des sièges dont il est saisi.

Ces propositions sont approuvées à l'unanimité.

Tableau relatif à la représentation
de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des
Sociétés dans lesquelles elle est actionnaire et
dans les Comités de gestion des différents organismes
dans lesquels elle possède une participation
financière

Représentation au Conseil d'Administration de la S.I.C.E.

Désignation et activité de la Société	Capital social	Part (en %)	Composition du tenant à la SNCF (en %)	Nombre total des membres à la SNCF	Nombre des sièges à la disposition de la SNCF	Nombre des Conseils d'Administration à la SNCF	Nombre des représentants ou administrateurs à la SNCF	Nombre des fonctionnaires de la SNCF	Représentation proposée
<u>Société Immobilière des chemins de fer de l'Etat - S.I.C.E.</u>	26.000.000	99,9 %	8	5	1	4	M. JARRIGION	MM. DUPIN BOUCHEREAU MARTIN DEYFUSS	

10 mai 1938

QUESTION VII - Représentation de la S.N.C.F.
aux Conseils d'Administration des Sociétés
dont elle est actionnaire et dans les
Comités de gestion de différents orga-
nismes dans lesquels elle possède une
participation financière.-

Sté immobilière des ch. de fer de l'Etat

P.V. COURT

Le Comité procède à un nouvel examen de la question,
en vue des propositions définitives à soumettre au Conseil dans
sa séance du lendemain.

Sous réserve de la décision de celui-ci, il arrête la
liste des représentants, fonctionnaires de la S.N.C.F. ou fonc-
tionnaires ayant appartenu aux cadres des anciens Réseaux.

(s) STENO

M. LE PRESIDENT - Je vous ai fait distribuer un tableau
qui contient certaines différences par rapport au tableau
 précédent.

.....
M. LE PRESIDENT - Il n'y a pas d'autres observations
sur les propositions ? Elles sont adoptées.

Tableau relatif à la représentation
de la S.N.C.F. aux Conseils d'Administration des
Sociétés dans lesquelles elle est actionnaire et
dans les Comités de gestion des différents organismes
dans lesquels elle possède une participation
financière

Représentation au Conseil d'Administration de la S.I.C.E.